

dans le *Mercur*e afin de défendre : 1° la tradition de Prométhée... ; 2° ma fidélité au texte eschyléen; et 3° mon désir formel de ne pas présenter comme une affreuse mégère la très douce Océanide.

En vous remerciant de votre bonne hospitalité, etc.

MÉCISLAS GOLDBERG.

### §

**Le Concours Cressent et la décision du ministre des Beaux-Arts.** — On sait que le Concours Cressent a été institué pour favoriser la musique dramatique. On couronnait d'ordinaire de petits ouvrages en un ou deux actes, qui recevaient une prime et étaient joués ensuite à l'Opéra-Comique. Par une décision du ministre des Beaux-Arts, ce concours serait réservé l'année prochaine aux œuvres symphoniques. Une somme importante se trouvant disponible, par suite de l'insuccès de concours précédents, le montant du prix serait porté à 20.000 francs. En outre, une somme de 4 à 10.000 francs serait mise à la disposition du chef d'orchestre qui exécutera l'œuvre couronnée.

Nous ne savons quels sont les motifs qui ont pu dicter une décision qui nous paraît peu de nature à encourager les jeunes compositeurs. La musique symphonique a d'autant moins besoin d'être favorisée que le ministre a déjà imposé aux concerts Colonne et Chevillard l'obligation, en échange de la subvention qu'ils reçoivent, d'exécuter chaque année trois heures de musique française inédite, et que les chefs d'orchestre de ces concerts sont embarrassés de trouver de quoi remplir ces trois heures de leur cahier des charges.

Par contre, la grande difficulté actuellement pour les jeunes musiciens est d'arriver au théâtre, et cela faute de débouchés. C'est donc le théâtre que l'on doit encourager, et non la symphonie, surtout s'il s'agit de sommes importantes dont on pourrait distraire une partie pour faciliter la mise à la scène de l'œuvre.

Ces observations sont si justes que les concours de la Ville de Paris, qui, à leur création, avaient été institués pour des œuvres symphoniques, ont dû étendre leur programme et autoriser les œuvres théâtrales à prendre part au concours.

### §

**L'Art à Monte-Carlo.** — La saison artistique à Monte-Carlo réserve, comme tous les ans, des primeurs à ceux qui, en hiver, ont le privilège de fréquenter la Côte d'azur.

C'est en effet sur le théâtre du prince de Monaco que sera représenté pour la première fois le nouvel opéra de Massenet, *Chérubin*, ainsi qu'une œuvre inédite de Mascagni, *Amica*. Pour ces deux créations, la direction du théâtre a naturellement engagé des artistes réputés : Renaud, Vinche, Rous-selières, Mme Garden, Cavaleri, Marguerite Carré.

Les amateurs pourront aussi assister à Monte-Carlo à la représentation de la trilogie de *Faust*. Ils auront l'occasion de faire des comparaisons intéressantes entre le *Faust* de Berlioz, celui de Gounod et celui de Boïto. Mais ces fêtes d'art ne seront pas prêtes avant le mois de février.

En attendant, les concerts classiques de la principauté sont fort recher-